Image not found or type unknown

Sous location bail commercial

Par **Priem celine**, le **02/07/2017** à **12:27**

Bonjour.
Je sous loue un local commercial pour de la restauration dans une société de club de squash qui loue à la SCI le local.
Pendant mon absence la société reloue a des particuliers le local pour des prestations privées.
Je reste dans le doute que mon bailleur est le droit de relouer un local qu'il loue déjà.
Pourriez vous me renseigner!??

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés